

Nouvelle procédure civile et espace judiciaire européen

Journée d'étude organisée par le Centre de droit comparé,
européen et international et le Centre de droit privé de l'Université de Lausanne

The logo for the University of Lausanne (UNIL) is a stylized, cursive script of the word 'Unil' in blue.

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de droit
et des sciences criminelles

Nouvelle procédure civile et espace judiciaire européen

Pour qui pratique la procédure civile en Suisse, l'année 2011 a été marquée par des bouleversements d'une ampleur exceptionnelle: le remplacement des procédures cantonales par le nouveau Code de procédure civile suisse a en effet réalisé une unification que la Société suisse des juristes avait réclamée en 1868 déjà et parachevé la réalisation au niveau interne d'un espace judiciaire suisse unique. Simultanément, l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011 également, de la Convention de Lugano révisée a redessiné, non sans plusieurs modifications importantes, les contours de l'espace judiciaire européen mis en place depuis 1992 avec nos voisins et principaux partenaires économiques. En complément de ces deux changements majeurs, diverses retouches ont été apportées à de nombreuses lois préexistantes, comme la LDIP et la LP.

La mise en oeuvre concrète de ces nouveaux instruments juridiques a inévitablement posé d'innombrables questions, tant aux magistrats suisses qu'aux avocats pratiquant devant eux. Du magistrat de première instance au juge fédéral, du spécialiste des différentes branches du droit privé interne suisse à l'internationaliste, chacun s'y est trouvé confronté. Après les diverses présentations théoriques consacrées au nouveau CPC et à la Convention de Lugano révisée à la veille de leur entrée en vigueur, la présente journée entend notamment faire le point sur les difficultés rencontrées et les solutions trouvées au cours de leur première année d'application. Réunissant des avocats et des magistrats concrètement confrontés à ces problèmes aussi bien que des professeurs et spécialistes de la procédure civile internationale, elle se veut tournée vers les besoins des praticiens, en s'appuyant notamment sur les premières expériences réalisées et les premières décisions rendues.

Programme

- Dès 8h40** Accueil des participants
- 9h00** Ouverture du colloque
- 9h10** Premières expériences avec le Code de Procédure Civile
- Le point de vue du praticien
Jacques Haldy, Avocat, Professeur à l'Université de Lausanne
 - Le point de vue du magistrat
Katia Elkaim-Lévy, Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Présidente de la Chambre patrimoniale vaudoise
- 10h00** La Convention de Lugano révisée et l'espace judiciaire européen : passé, présent et devenir
- Fausto Pocar*, ancien Président du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Rapporteur de la Convention de Lugano révisée
- 10h30** Pause-café
- 10h50** La compétence en matière contractuelle
- Le for du lieu de l'exécution dans la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne
Gian Paolo Romano, Professeur à l'Université de Genève
 - Les fors protecteurs des consommateurs, en particulier dans le commerce électronique
Anne-Christine Fornage, Avocate, Chargée de cours à l'Université de Lausanne
 - Les fors en matière contractuelle dans le CPC et dans la LDIP
Andrea Bonomi, Professeur à l'Université de Lausanne, Vice-Doyen de la Faculté de droit et des sciences criminelles

11h50 Litispendance: du droit international au droit interne

Yves Donzallaz, Juge au Tribunal fédéral

12h10 Discussion

12h30 Déjeuner

14h00 Pluralité d'actions et procédures collectives

- Consortit  et action associative dans le CPC
Nicolas Jeandin, Avocat, Professeur   l'Universit  de Gen ve
- Cumul objectif et concours d'actions dans le CPC
Denis Tappy, Professeur   l'Universit  de Lausanne
- Les fors de la connexit 
Florence Guillaume, Professeure   l'Universit  de Neuch tel,
Doyenne de la Facult  de droit

15h10 Pause-caf 

15h30 Premieres exp riences avec la LP r vis e

- L'adaptation au CPC
Eric Muster, Avocat, Charg  de cours   l'Universit  de Lausanne
- Les nouvelles r gles concernant le s questre
Hansj rg Peter, Professeur   l'Universit  de Lausanne

16h20 La juridiction gracieuse: lacunes du syst me, solutions doctrinales et pr toriennes

Denis Piotet, Professeur   l'Universit  de Lausanne

16h45 Discussion g n rale

17h00 Cl ture de la journ e

Renseignements et inscriptions

Le nombre de places  tant limit , il est recommand  de s'inscrire avant le 9 janvier 2012 en nous renvoyant le formulaire d'inscription. Pour tout renseignement compl mentaire, veuillez vous r f rer   l'adresse sur la derni re page.

Frais d'inscription:

400 CHF par personne

200 CHF pour les avocats stagiaires et les assistants des universit s (sur pr sentation d'un justificatif).

Ce prix comprend la participation   la journ e, la documentation qui sera distribu e ainsi que le repas et les collations. Il ne comprend pas les Actes de la journ e.

Formulaire d'inscription

Nouvelle procédure civile et
espace judiciaire européen

Inscription définitive

Expéditeur :

Mme/M.

Nom

Prénom

Profession

Société/Etude

Adresse

NPA Ville

Tél. Fax

E-mail

Date

Vous pouvez vous inscrire :

- en envoyant ce formulaire dûment rempli à l'adresse figurant au verso
- en le faxant au numéro +41-(0)21-692 27 85
- en envoyant un e-mail à l'adresse: brigitte.coendoz@unil.ch
- par le site internet: www.unil.ch/dcdip

Inscription(s) :

Je participerai à la Journée organisée par le CDCEI et le Centre de droit privé le 27 janvier 2012 sur le thème: Nouvelle procédure civile et espace judiciaire européen

Je ne participerai PAS au repas de midi

400 CHF par personne	NOMBRE	TOTAL
----------------------	--------	-------

200 CHF pour les avocats stagiaires et les assistants des universités (sur présentation d'un justificatif)	NOMBRE	TOTAL
--	--------	-------

TOTAL GÉNÉRAL

Toute annulation doit nous parvenir par écrit avant le 13 janvier 2012. Le montant déjà versé vous sera remboursé, sous déduction de CHF 50 pour les frais administratifs. Passé ce délai, les frais d'inscription ne seront plus remboursés.

Je réserve les Actes (le prix sera facturé séparément lors de la parution)
NOMBRE

Signature

Lieu et accès

Université de Lausanne
Bâtiment Anthropole
Auditoire 1129
1015 Lausanne

Transports publics :
M2 : gare CFF Lausanne,
direction Croisettes,
descendre à gare Flon (1 arrêt)
M1 : gare Flon, direction Renens,
descendre à UNIL-Dorigny

ou depuis gare Renens :
M1 direction Lausanne-Flon,
descendre à UNIL-Dorigny

Voiture :
Autoroute direction Lausanne-Sud
sortie UNIL - EPFL
(parc payant à disposition, places limitées)





Unil

UNIL | Université de Lausanne
Faculté de droit
et des sciences criminelles

Unil - CDCEI

Mme B. Coendoz
Bâtiment Internef
1015 Lausanne